

Les raids de la prévôté militaire dans Laval

Me Fernand Chaussé donne lecture de quatre affidavits confirmant une information du "Devoir" à ce sujet, lors d'assemblées qu'il tient à St-Martin et à l'Abord-à-Plouffe

M. Fernand Chaussé, candidat du Bloc populaire canadien dans Laval, a continué en fin de semaine, sa campagne à travers le comté. Il a tenu trois assemblées au cours de la journée d'hier. La première, après la messe, à Ville Saint-Michel, sous la présidence du maire, M. Robin. Les principaux orateurs ont été M. L.-G. Hogues et M. Fernand Chaussé, le candidat. La deuxième assemblée a eu lieu à Sainte-Rose, dans la salle paroissiale, sous la présidence de M. A. Dagenais, M. Philippe Girard, M. L.-G. Huguès, M. F.-Eugène Therrien, M. Emile Leblanc, le notaire J.-N. Labelle et le candidat ont porté la parole.

Au cours de la soirée, l'assemblée a eu lieu à l'école des jeunes filles, d'Ahuntsic, sous la présidence de M. J.-H. Dubuc, âgé de 80 ans. Les orateurs, outre M. Chaussé, étaient Me Marcel Vadboncoeur et M. L.-G. Hogues.

A ses deux assemblées d'Ahuntsic et de Sainte-Rose, M. Fernand Chaussé a donné lecture de quatre affidavits au sujet de certains incidents relatés dans le *Devoir* sous le titre de *Raid de la Prévôté militaire à Saint-Martin et à l'Abord-à-Plouffe*.

Les affidavits confirment l'information que le *Devoir* avait donnée.

Voici le premier de ces affidavits. Les trois autres signés par M. Lorenzo Racine, Mlle Florence Lamer et M. Roméo Racine. Ils servent à confirmer le premier.

Province de Québec
District de Montréal

Affidavit

Je, soussignée, Addée Tapp, épouse de M. Napoléon Lamer, tous deux de l'Abord-à-Plouffe, comté de Laval, étant dûment assermentée sur les Saints Evangiles, entre les mains du notaire soussigné, déclare et dis:

Que j'ai pris connaissance de l'article publié dans le *Devoir* du 3 août 1944, intitulé: *Raid de la Prévôté militaire à Saint-Martin et à l'Abord-à-Plouffe*;

Que tous les faits qui y sont mentionnés quant à l'Abord-à-Plouffe sont vrais;

Que le soir du mercredi 2 août 1944, vers 9 h. 45 p. m., environ cinquante prévôts militaires ont envahi l'Abord-à-Plouffe et se sont emparés de mon fils; Raymond Lamer, qu'ils ont amené, les menottes aux mains, dans un de leur camions en même temps qu'un Monsieur Yves Deguire, lequel ils ont poursuivi, revolver au poing; un officier a alors crié aux soldats, en anglais: "Shoot";

Qu'après avoir saisi le jeune Deguire, ils l'ont traîné par les bras jusqu'à l'un de leurs camions militaires;

Que je me suis alors approchée des camions pour savoir si mon fils était là;

Que l'un des militaires m'a alors saisie par le bras et m'a donné un coup de poing dans l'estomac;

Que plusieurs militaires ont frappé ma fille, Madame Joseph Benoit, dans le visage et l'estomac; l'un d'eux a dit: "Viens ici ma "chienne";

Que cette bataille m'a rendue malade et que je suis encore sous les soins du docteur Léopold Carignan, de Cartierville.

Et j'ai signé:

Addée TAPP-LAMER

Assermentée devant moi à l'Abord-à-Plouffe, le quatre août mil neuf cent quarante-quatre
J.-N. Labelle, notaire.

Je, soussignée, Florence Lamer, fille majeure et institutrice, de l'Abord-à-Plouffe, comté de Laval, étant dûment assermentée sur les Saints Evangiles, entre les mains du notaire soussigné, déclare que j'ai pris connaissance de l'affidavit de Mme Addée Tapp-Lamer et que tous les faits qui y sont contenus sont exacts et vrais à ma connaissance personnelle.

Et j'ai signé:

Florence LAMER

Assermentée devant moi à l'Abord-à-Plouffe, le quatre août mil neuf cent quarante-quatre.

J.-N. Labelle, notaire.

Ce soir, M. Chaussé, pour terminer sa campagne, tiendra une autre assemblée à laquelle M. André Laurendeau, portera la parole. Elle aura lieu en plein air à l'angle des rues Crémazie et Foucher. En cas de pluie, elle sera tenue dans une salle environnante.